

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2024-350

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CVREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,
VU la demande formulée par Monsieur Thierry LHUILLERY sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement rue Général de Dais à l'occasion de travaux au numéro 47,
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 21 mai au 11 juin 2024,
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdit du 20 mai au 11 juin 2024 :

- *Rue Général de Dais, sur 2 emplacements de stationnement situés au droit des travaux.*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par le demandeur.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le dix-sept mai deux mil vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation
Patrick CREVEL
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile.

